

**COMPTE RENDU COMPLET
DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2018**

Membres en exercice : 19
Membres présents : 13 puis 14, puis 15
Votants : 15 puis 16, puis 17
Date de convocation : 19 juin 2018

Le vingt-six juin deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la salle du Conseil Henri Gaborit sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU (Maire), Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU, Françoise MÉNARD, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Laurence BLANCHARD, Stéphane ENTEME, Guy BLANCHARD, Gwladys BRANGER, Marie-Thérèse LAINE, Philippe CHÉNEAU arrivé à 20h30, Pierre-Yves MERCIÉCA, Rodolphe BORRÉ, Pascal LAURENT, Michel DELHOMMEAU (arrivé à 20h45)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle COUTEAU (pouvoir à Rodolphe BORRÉ), Pascal BOUTON (pouvoir à Céline), Sophie RICHARD (pouvoir à Marie-Jeanne CAILLE à partir de 20h25),

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Pierre DZIOBA

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Laurence BLANCHARD

Mr le Maire, suite à la demande de Sophie RICHARD et après avis favorable du Conseil Municipal, commence l'ordre du jour par le point 3 avec le vote du marché du skate park.

De plus, également après validation du conseil municipal, Mr le Maire rajoute un point à l'ordre du jour sur la mission de conseil en économie partagée du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.

1	Marché du skate park
----------	-----------------------------

Sophie RICHARD rappelle au Conseil Municipal l'appel d'offre lancé le 29 mai 2018 pour l'aménagement d'un Skate Park. Le marché comprenait 2 lots, un lot pour la plateforme et un lot pour l'implantation de modules.

Considérant la proposition de la commission d'ouverture des plis du 20 juin 2018 ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise GAUTIER TP (plateforme) pour le lot 1 à 16 905 € HT, et l'offre de l'entreprise 3R pour le lot 2 à 25 806 € HT, soit un total de 51 253.20 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

2	Approbation du Conseil Municipal du 29 mars 2018 et du 17 mai 2018
----------	---

Après en avoir délibéré, le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 mai 2018 est approuvé à la majorité.

3	Vente 14 et 14 Bis Rue de la Poste
----------	---

Mr le Maire rappelle les délibérations prises précédemment pour cette vente ;

- Délibération Municipale du 21 juillet 2016 fixant le prix de vente du bien composé de 2 logements situés 14 et 14 Bis Rue de la Poste à 149 000€.
- Délibération municipale du 16 mars 2017 de mettre en vente le bien, au prix de 135 000 €.
- Délibération municipale du 29 mars 2018 de mettre en vente le bien, au prix 120 000 €.
- Délibération municipale du 17 mai 2018 d'avoir la possibilité de vendre en 2 lots (1 lot pour le rez-de-chaussée à 55 000€ et une place de stationnement extérieure et un lot à 70 000€ pour l'étage et une place de garage

Mr le Maire informe également que l'avis des domaines du 5 juin 2018 évalue le bien à 57 000€ pour le rez-de-chaussée et 61 000€ pour l'étage et le garage, soit 118 000 € au total.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité, abstention de Mr CHENEAU Philippe :

- Accepte de diminuer le prix de vente du bien du 14 et 14 Bis Rue de la Poste à 110 000€, avec une place de stationnement.
- Précise que la place de stationnement se situe pour une partie sur la parcelle BI 1010 de 3m² et pour l'autre sur une partie de domaine public (14m²) qui doit être déclassée après enquête publique
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer l'acte notarial et les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

4

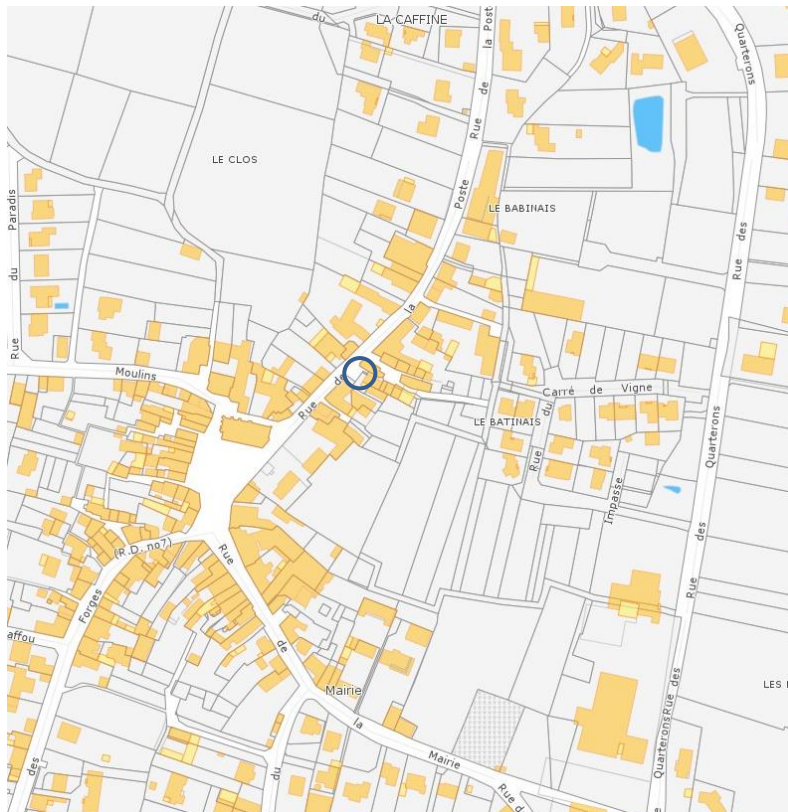
Déclassement de voirie Rue de la Poste

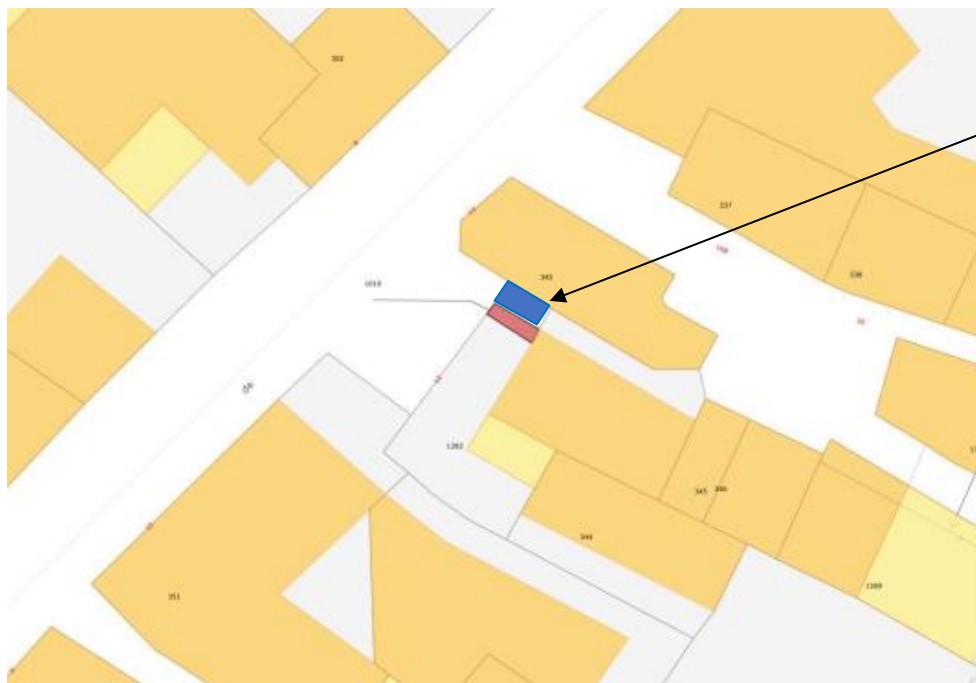
Mr le Maire informe que pour créer une place de stationnement de 17 m² avec la parcelle BI 1010 de 3m², la Commune doit procéder à un déclassé d'une portion de terrain communal d'environ 14 m², Rue de la Poste, en vue de sa cession au futur acquéreur du logement communal actuellement en vente, situé 14 Rue de la Poste,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, après délibération à la majorité, abstention de Philippe CHENEAU

- Décide de lancer une enquête publique pour déclasser une portion de terrain du domaine public près de la parcelle BI 1010.
- Précise qu'à l'issue de l'enquête publique, le conseil devra de nouveau délibérer pour valider ou non le déclassé.
- Précise qu'en cas de déclassé, la place de stationnement créée devra conserver cette utilisation dans le temps, ne pourra pas être clôturée, ni recevoir une quelconque construction.
- Précise que les frais d'acte et de bornages sont à la charge de la Commune
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer l'acte notarié et les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.





Partie en bleue
à déclasser

5

Subvention OIS 2017

Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le transfert de la Communauté d'Agglo aux Communes au 01/01/2017 de la compétence sport :

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité ;

- Accorde à l'Office Intercommunal des Sports et Loisirs (OIS), une subvention pour l'année 2017 de 382.50 €,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

6

Décision modificative N°1

Vu le Code des Collectivités Territoriales
Considérant la présentation de la décision modificative de Mr le Maire

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité ;
Accepte la décision modificative suivante :

- 21318 autres bâtiments publics	7 380.00 €
- 2135 installations agencements	-7 380.00 €
- 21561 matériel roulant	-16 793.76 €
- 21571 matériel roulant	16 793.76 €
- 21578 autre matériel et outillage	11 598.25 €
- 2158 autres installations, matériel	-11 598.25 €
-	
- 60628 autres fournitures	-192.23 €
- 615231 voiries	-806.40 €
- 615232 réseaux	806.40 €
- 6161 multirisques	192.23 €

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité ;

- Accepte les modifications suivantes dans le tableau des emplois :

Les postes à créer sont :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (filière administrative)
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet (filière technique)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (filière technique)

Les postes à supprimer sont

- 1 temps d'adjoint technique 2ème classe (filière technique)
- 2 contrats jeunes (1 à temps plein et à temps non complet)

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Françoise MENARD présente la proposition de la société AXA de mettre en place une mutuelle dite communale, qui consiste à proposer une complémentaire santé aux habitants de la Commune qui n'en ont plus avec des remises selon 3 formules :

- _ Réduction de 30% pour les personnes âgées de + de 60 ans
- _ Réduction de 30% pour les travailleurs non salariés, agricoles ou non agricoles (artisans, commerçant, exploitant)
- _ Réduction de 17.5% pour les autres

Une réunion d'information est programmée le 6/09/18 à 15h30.

Le Conseil municipal après délibération à la majorité, (votes contre de Céline GRUAU et Philippe CHENEAU et abstentions de Pascal LAURENT et Pierre-Yves MERCIÉCA) ;

- Autorise Mr le Maire à signer la convention avec la société AXA, d'une durée d'un an renouvelable.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

Un comité consultatif composé de non-élus, parents d'élèves, enseignants..., a été créé, pour réfléchir sur le devenir de l'école Trois Moulins devenue, depuis quelques années, trop exiguë. Emmanuel Alliaume, un des co-présidents et directeur de l'école publique, explique que le comité est allé visiter plusieurs écoles. Au vu des besoins futurs, les solutions d'une nouvelle école à construire, à proximité du Pôle enfance et de préférence de plain-pied ont été retenues. Mr le Maire mentionne que la prospective démographique prévoit 100 enfants supplémentaire au minimum dans la commune d'ici 2030. De plus, avec l'abandon du projet de l'aéroport de Notre Dame des Landes, les futurs ménages vont chercher à s'installer au sud du département dont Monnières en fait partie. Le comité a également travaillé sur les surfaces de la future école, avec un minimum d'environ 950 m² et un idéal de 1 200 m². Mr le Maire rappelle que le budget inscrit au PPI est de 1.5 million d'euros. La Commune va également aller chercher toutes les subventions. En fonction du projet final il se peut que l'enveloppe budgétaire puisse augmenter mais il faudrait sûrement dans ce cas-là repousser d'autres projets.

En effet, Pierre-Yves interpelle sur le coût des extérieurs et de voirie qu'il ne faut pas oublier. De plus, il explique que la construction d'une nouvelle école est un beau challenge pour une Commune et l'architecte qui y sera associé. Cet équipement reflète forcément des idées politiques et idéologiques de l'équipe municipale et des volontaires impliqués au moment du projet. Un concours d'architecte va être lancé pour recueillir des idées et avoir différents styles de conception.

Le ComCo et le Conseil Municipal est unanime pour penser que le bien-être de l'enfant doit être au cœur du projet, tout en restant raisonnable.

Cette présentation est validée à l'unanimité par le conseil municipal. Une délibération sera prise dans ce sens lors du conseil municipal du 12/07/2018.

9	Renouvellement STEP Basse-Gravelle
----------	---

Guy BLANCHARD informe le conseil municipal sur le chantier du renouvellement de la STEP de la Basse Gravelle.

Une procédure adaptée sans formalité préalable a été réalisée, en concertation avec la Commune, par IRH dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre.

Missions	Entreprises retenues	Coût de la prestation HT
1) Relevés topographiques	PROGEO CONSEILS - CLISSON	1 900€
2) Etude géotechnique (sondage-forage)	ALIOS – CHAURAY (79)	7 000€
3) CSPS (Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé)	Qualiconsult - Carquefou	2 650€

Sur la 1ère mission, il n'y avait pas d'autres offres

Sur la 2ème mission, l'entreprise FONDOUEST à 8 845€ HT, et l'entreprise GINGER à 9 990€ HT ont répondu

Sur la 3ème mission, l'entreprise DEKRA a répondu à 2 850€ HT.

Début des travaux prévu à l'automne 2018.

10	Monnières Territoire à Energie Positive
-----------	--

Stéphane ENTEME rappelle la démarche de territoire à énergie positive dans laquelle s'est lancée la Commune, dans le but de devenir autonome énergiquement. Lors du conseil municipal du 12/07/2018, le calendrier prévisionnel de la mise en place de ce programme va être validé.

Stéphane ENTEME informe le conseil municipal qu'une note d'opportunité solaire a été réalisée gratuitement par le SYDELA sur trois bâtiments (les vestiaires de la salle de sports, le pôle enfance et le Pampre d'Or)

Stéphane ENTEME termine en indiquant qu'un projet de parc éolien sur Monnières est toujours un dossier d'actualité. Il a rencontré une entreprise prête à les accompagner sur ce projet où il y aurait la possibilité d'implanter des éoliennes sur un secteur entre Coursay à Monnières et Le Pay à St Lumine de Clisson. Il faudra dans premier temps mener une étude de faisabilité puis en connaître la maîtrise financière et foncière. C'est un projet qui nécessite entre 7 à 12 ans avant sa concrétisation.

Albert MECHINEAU fait part qu'au conseil municipal du 12/07/18, il sera présenté le « label Lucie ». Engagement pour lequel la Commune pourrait adhérer afin d'évaluer, de développer et de valoriser sa démarche RSO.

11	Conseil en énergie partagée
-----------	------------------------------------

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour 3 ans, le service CEP (Conseil en énergie Partagée) faite aux collectivités par le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais. Cette compétence « énergie » a pour but de maîtriser les consommations du patrimoine communal et d'être accompagné dans les projets.

Les axes de travail sont :

- Suivi du patrimoine et préconisations d'améliorations,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le volet énergie (contrats, études, réhabilitation, neuf, énergies renouvelables, montage financier des projets...)
- Démarches collectives : visites de sites, animations scolaires, contractualisations et financements (CEE, Fond Chaleur...); représentation des collectivités auprès des instances (Etat, Région, Département, Leader, gestionnaires d'énergie, ...)

La participation financière au service est calculée en fonction du nombre d'habitant des communes. Un soutien financier est sollicité auprès de l'Ademe mais il reste incertain. En fonction du soutien financier, le montant de la participation par habitant et par an sera comprise entre 0.5€/hab.an et au maximum 1€/hab.an

Le Conseil municipal après délibération à la majorité (abstention de Pierre-Yves MERCIÉCA) :

- Accepte de renouveler pour 3 ans, le service CEP (Conseil en Economie Partagée) faite aux collectivités par le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais.
- Accepte les modalités de la participation financière comprise entre 0.5€/hab.an et au maximum 1€/hab.an
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération

12	Questions diverses
-----------	---------------------------

Mr le Maire :

- Fait part au Conseil que Solange COUSTAUD, agent du service administratif, est inscrite à la formation au Collège des Transitions Sociétales. Ceci va permettre de pérenniser notre démarche au-delà de ce mandat.
- Informe que la démolition des bâtiments Rue de l'église va commencer fin juillet 2018. Il en profite pour parler de la seconde démarche du centre Bourg, à savoir, faire « un écrin de verdure » sur la Place de l'Eglise. Pour cela, et après accord du Conseil, Mr le Maire lance un appel aux Monnièresois pour donner des idées d'aménagement paysager sur la Place de l'Eglise.

Benoit COUTEAU		Laurence BLANCHARD	
Marie-Jeanne CAILLÉ		Rodolphe BORRÉ	
Albert MÉCHINEAU		Gwladys BRANGER	
Françoise MÉNARD		Stéphane ENTEME	
Pascal BOUTON	Absent	Philippe CHÉNEAU	
Isabelle COUTEAU	Absente	Jean-Pierre DZIOBA	Absent
Céline GRUAU		Marie-Thérèse LAINE	
Pascal LAURENT		Guy BLANCHARD	
Michel DELHOMMEAU		Pierre-Yves MERCIECA	
Sophie RICHARD	Présente pour point 1 seulement, Absente ensuite		